Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique

Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Septembre 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

emploi fiphfp handicap
Ensemble pour une fonction publique exemplaire

Les **Handi-Pactes d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine** ont été mis en place par l'Etat et le FIPHFP en 2014 pour renforcer l'accompagnement des employeurs publics sur leur territoire. L'intervention des Handi-Pactes s'articule autour de quatre axes :

- Un observatoire de l'emploi des personnes en situation de handicap sur les trois versants de la fonction publique en région
- Une animation du réseau des correspondants handicap des employeurs publics locaux
- Un apport d'expertise, notamment sur la problématique du maintien dans l'emploi
- Des outils de communications sur l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique sur le territoire

Cette première édition des **chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique en Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine** s'inscrit dans le cadre de l'observatoire de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique. Elle apporte un éclairage sur :

- Le contexte général (territoire et demande d'emploi)
- L'emploi public sur la région
- Les employeurs assujettis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap
- Le taux d'emploi de personnes en situation de handicap chez les employeurs publics du territoire
- La manière dont les employeurs assujettis remplissent leur obligation d'emploi
- Le profil des bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- L'insertion et le maintien dans l'emploi dans la fonction publique

Contexte d'un nouveau territoire transfrontalier

Une répartition inégale de la population sur le territoire

La nouvelle région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine (ACAL) se place au 4ème rang des nouvelles régions de France métropolitaine en termes de superficie avec 57 000 km² et forme un grand territoire transfrontalier avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

Sa population s'élève à **5,560 millions d'habitants**, soit 8,7% de la population de France métropolitaine, répartis de façon très inégale sur le territoire puisqu'elle concentre une grande partie de la population à l'est de la région, près de la frontière allemande autour des communes de Forbach et Sarreguemines et le long de l'axe Nancy, Metz, Thionville. La population est également marquée par une surreprésentation des 45-59 ans qui indique un vieillissement accentué de la population au cours des prochaines années.

Un taux d'emploi inférieur à la moyenne nationale

Le **taux d'emploi** en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine est inférieur de près de un point à la moyenne métropolitaine (**63,7%**). Il a diminué entre 2007 et 2012 alors qu'il est resté stable sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Il existe également des disparités géographiques importantes de taux d'emploi, l'amplitude maximale s'élevant à 17 points d'écart entre deux zones d'emploi.

Répartition du taux d'emploi de la population active par zone d'emploi sur la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

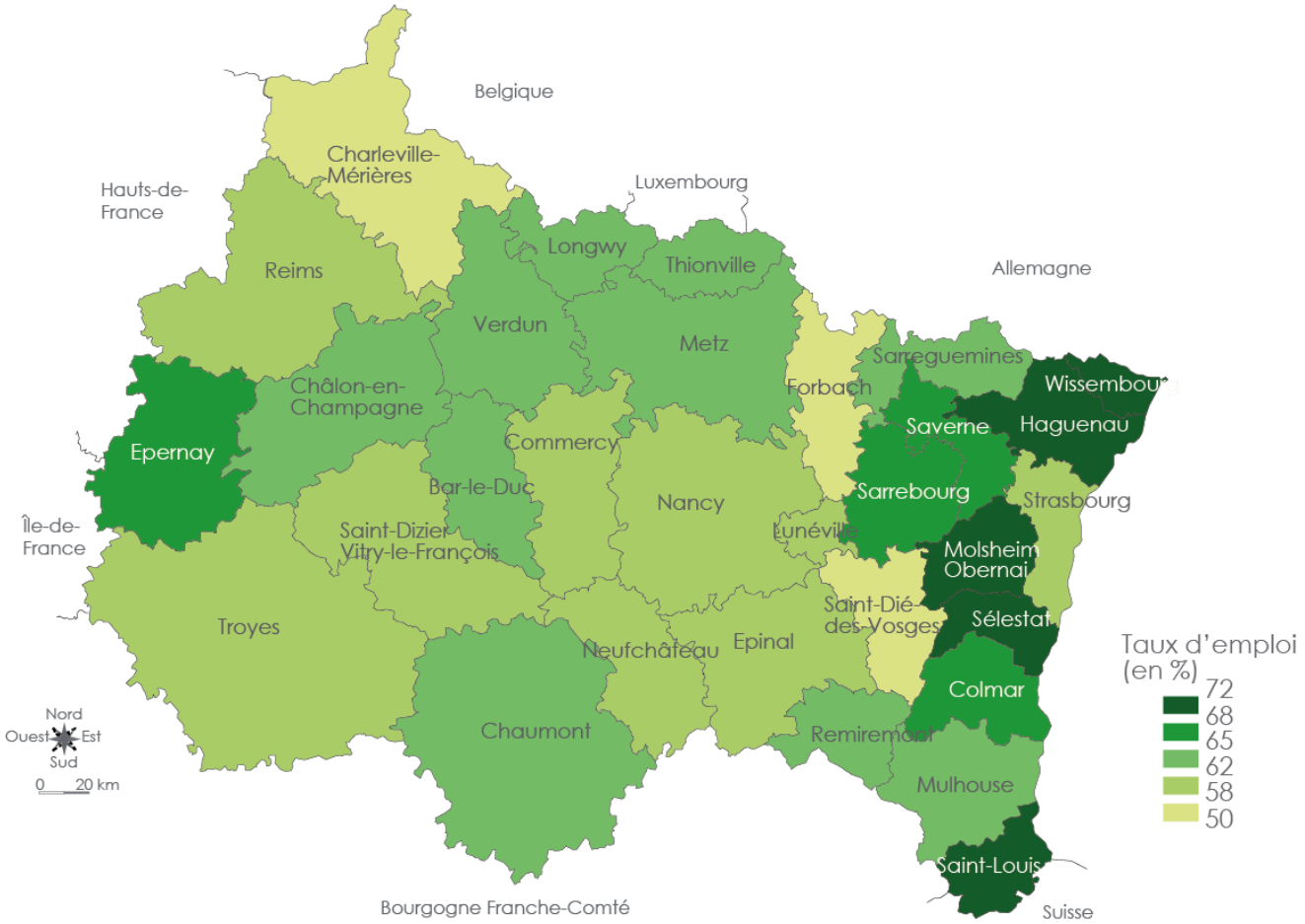

Source : Tableau de bord 2016, OREF Alsace, Insee, RP2010-2014

Une croissance plus forte des demandeurs d'emploi dans la région que sur le territoire national

Depuis le début de la crise économique en juin 2008, le nombre de **demandeurs d'emploi de catégorie ABC** a augmenté sur la région pour atteindre **445 319 en juin 2016**. A cette période, la part des demandeurs d'emploi en situation de handicap représente 9,1% de l'ensemble des demandeurs d'emploi (soit 40 701). Cette proportion est par ailleurs plus forte dans les zones d'emploi de Chaumont, Remiremont ou Bar-le-Duc. En revanche, elle est plus faible à l'est de la région dans les zones d'emploi de Saint-Louis, Molsheim-Obernai ou encore Strasbourg.

Les demandeurs d'emploi handicapés sont globalement plus âgés (49% sont âgées de 50 ans ou plus), ont un faible niveau de qualification (71% ont au mieux un niveau CAP-BEP) et ils sont davantage en chômage de longue durée (59% sont inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus).

Par ailleurs, les trois métiers les plus recherchés sont ceux en lien avec « le nettoyage de locaux », « l'accueil et les renseignements » ainsi que « les services domestiques ».

Répartition des demandeurs d'emploi par zone d'emploi sur la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

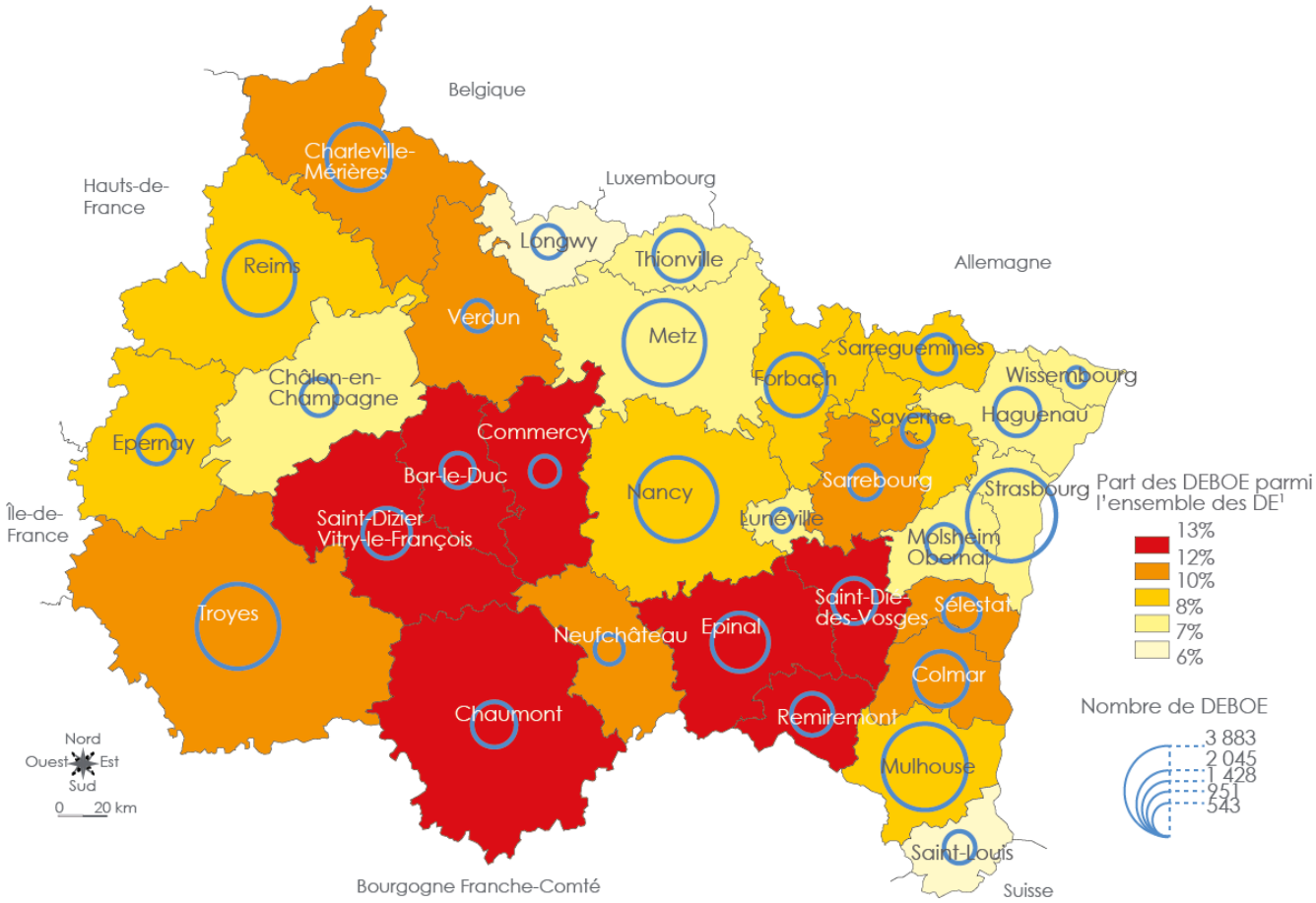

[1] DEBOE : Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi - DE : demandeurs d'emploi

Source : Direccte, Pôle emploi - Dares, STMT Données brutes, juin 2016 - Traitement Adéo Conseil - EH Conseil - Practhis

Fait avec Philcarto, http://philcarto.free.fr

Plus d'un emploi sur cinq relève de la fonction publique en région ACAL

Fin 2014, **457 200 agents travaillent dans la fonction publique civile**[1] en Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine. Ils représentent 21,6% des emplois de la région. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne de la France de province, et varie selon les départements, en lien notamment avec le dynamisme de l'emploi privé.

L'Etat emploie 214 400 agents civils et représente près de la moitié (47%) des effectifs de la fonction publique de la région. La fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière comptent respectivement 133 400 agents et 109 400 agents, soit 29% et 24% de l'emploi public de la région.

L'emploi public par territoire et versant (en millier d'emploi)

	FPE (civile)	FPH	FPT	3FP
Alsace	66,3	41,3	37,7	**145,2**
Champagne-Ardenne	54,3	34,7	27,0	**115,9**
Lorraine	93,8	57,5	44,7	**195,9**

Source : INSEE, SIASP 2014

Des agents en moyenne plus âgés dans la fonction publique territoriale

Au 31 décembre 2013, l'âge moyen des agents de la fonction publique de la région ACAL s'établit à 43,3 ans[2]. Il varie significativement selon le versant (41,5 ans pour la fonction publique hospitalière, 43,4 ans pour la fonction publique d'Etat et 44,6 ans pour la fonction publique territoriale), en revanche on n'observe pas de différences majeures entre les départements (l'âge moyen minimum étant de 42,9 ans dans le Bas-Rhin et le maximum s'établissant à 44 ans en Moselle).
L'ensemble des territoires et des versants de la fonction publique en région ACAL sont ainsi concernés par le vieillissement des effectifs et l'allongement de la durée de vie professionnelle, qui accroissent la prévalence de certaines situations de handicap.

Répartition de l'emploi dans la fonction publique en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

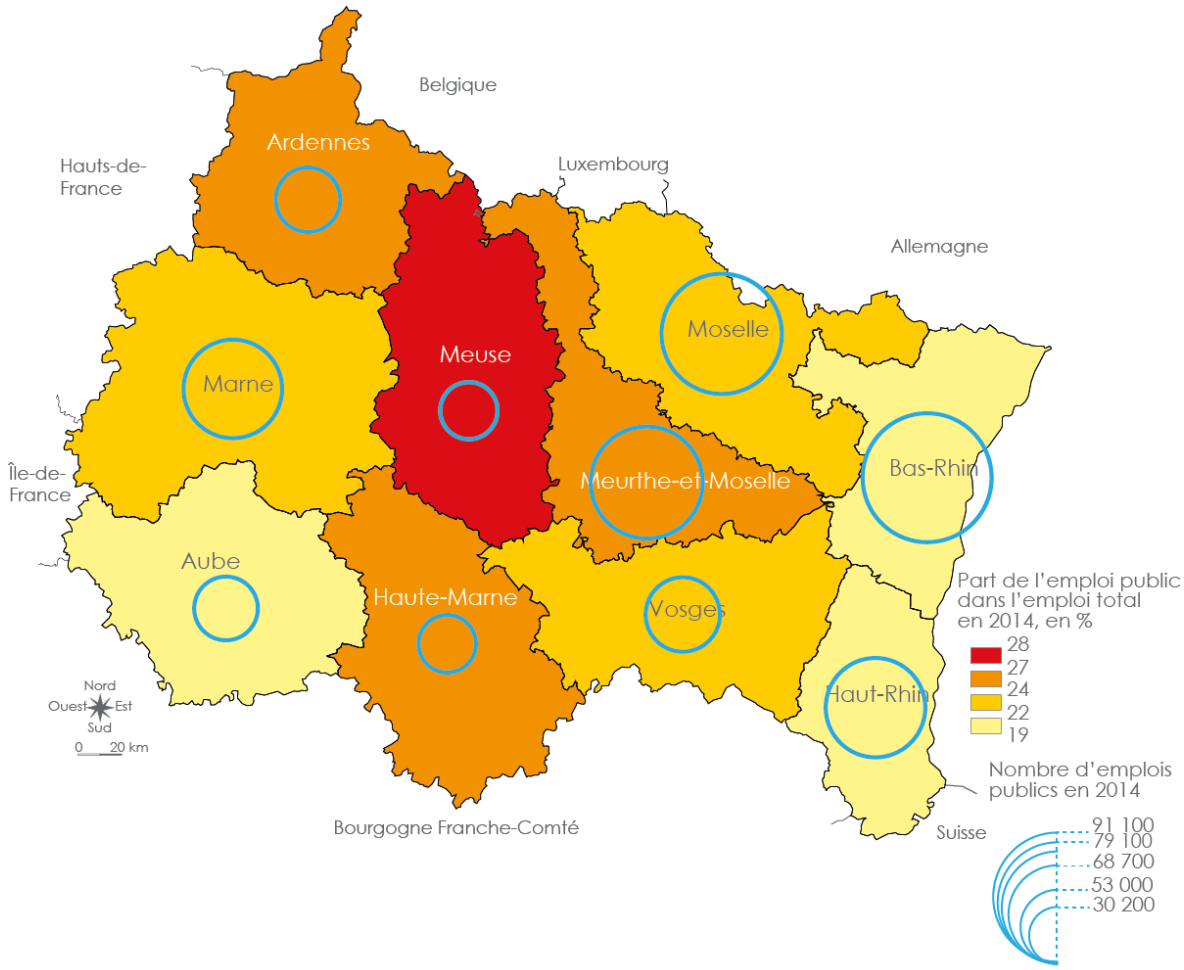

Source : Insee, SIASP au 31/12/2014 - Traitement Adéo Conseil - EH Conseil - Practhis
Fait avec Philcarto, http://philcarto.free.fr

[1] *Effectif de la fonction publique hors militaires*

[2] *Source : Rapport DGAFP sur l'état de la fonction publique d'après INSEE, Siasp 2013*

La fonction publique territoriale représente plus de 2 employeurs assujettis sur 3

Tout établissement public employant au moins 20 agents est assujetti à l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% de son effectif total (loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »).

Au 1er janvier 2014, tous versants confondus, **860 établissements publics de la région ACAL sont assujettis à l'obligation d'emploi** et ont adressé leur déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) au FIPHFP.

Ils se répartissent comme suit :

- 592 établissements de la fonction publique territoriale,
- 224 établissements hospitaliers,
- 44 établissements autonomes de la fonction publique d'Etat.

NB : Pour les services déconcentrés de l'Etat et les antennes régionales des établissements publics à caractère administratif nationaux, la DOETH est réalisée à l'échelle nationale par les Ministères et EPA sans distinction régionale.

Répartition des employeurs assujettis à l'obligation d'emploi en région ACAL

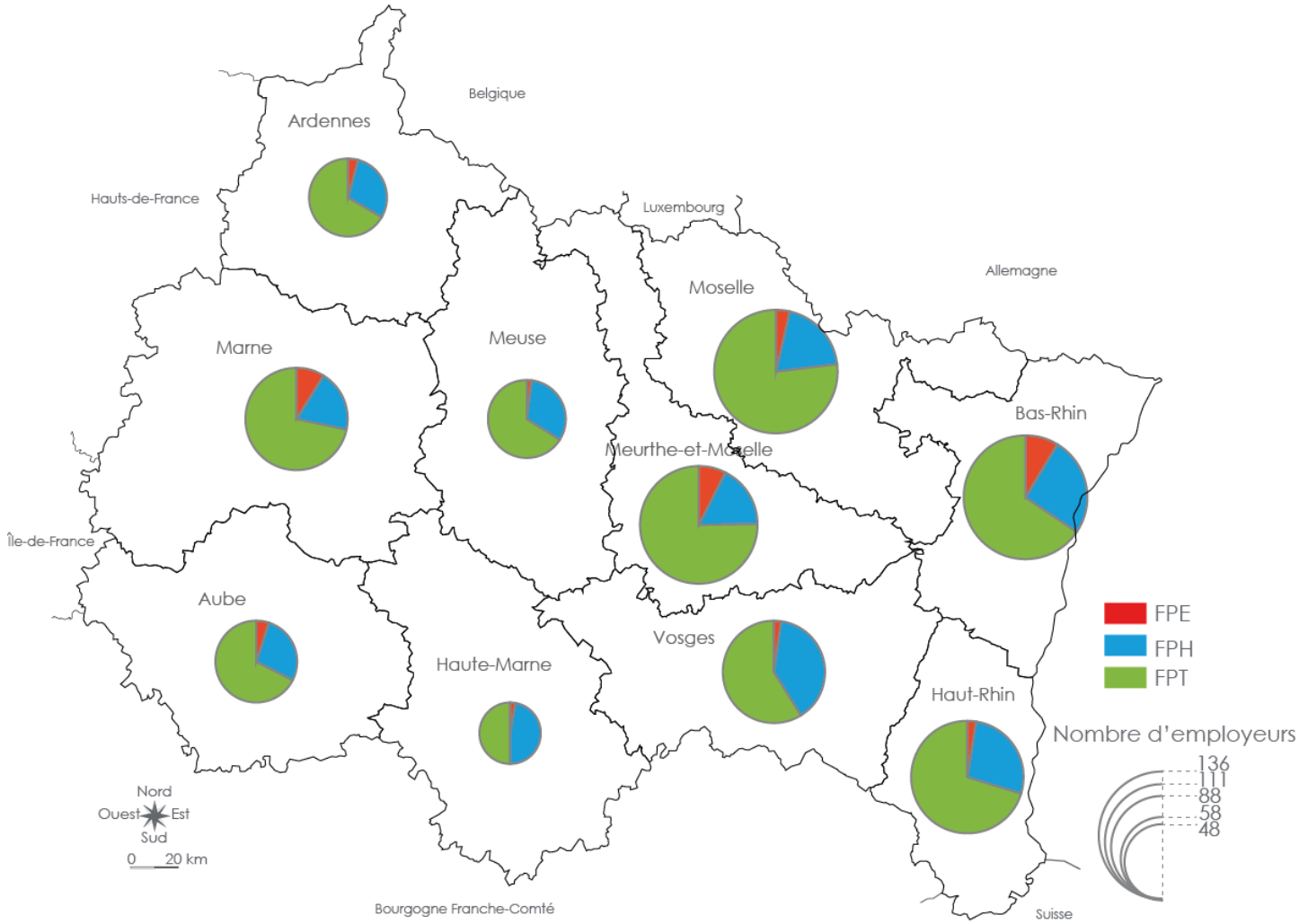

Source : FIPHFP - DOETH au 01/01/2014 - Traitement Adéo Conseil - EH Conseil - Practhis
Fait avec Philcarto, http://philcarto.free.fr

Un taux d'emploi légal supérieur à la moyenne nationale en région ACAL

Le **taux d'emploi légal**[3] moyen observé au sein des employeurs de la région ACAL au 1er janvier 2014 est de **5,72%**, un taux supérieur à la moyenne nationale (établie à 5,17%).

Des disparités entre territoires et versants de la fonction publique

Ce taux d'emploi moyen lisse des résultats contrastés :

- entre les versants de la fonction publique : le taux d'emploi légal moyen des établissements de la fonction publique territoriale s'élève à 6,33%, les établissements hospitaliers présentent un taux d'emploi moyen de 5,66%, tandis que les employeurs de l'Etat localement assujettis ont déclaré un taux d'emploi moyen de 2,95%
- entre les départements : le taux d'emploi varie de 6,66% en Haute-Marne à 4,91% en Meurthe-et-Moselle

Le **taux d'emploi direct**[4] moyen des employeurs publics de la région ACAL s'élève à **5,40%**. Les versants de l'Etat, de la territoriale et de l'hospitalière présentent respectivement des taux d'emploi moyens de 2,65%, 5,91% et 5,46%.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés est un indicateur nécessaire mais non suffisant pour rendre compte des efforts réalisés et qui restent à fournir par les employeurs publics de la région : même une fois le taux d'emploi de 6% atteint, l'application de la loi handicap du 11 février 2005 implique le respect des principes de non-discrimination, d'égalité des chances et l'obligation d'aménagement raisonnable pour l'accès et le maintien dans l'emploi.
Par ailleurs, le taux d'emploi d'un territoire est un taux moyen, lissé sur l'ensemble des établissements du territoire. Il ne rend pas compte des écarts qui peuvent exister entre des établissements dépassant largement le quota de 6% et d'autres nettement en deçà.

Répartition du taux d'emploi légal moyen de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans la fonction publique, en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

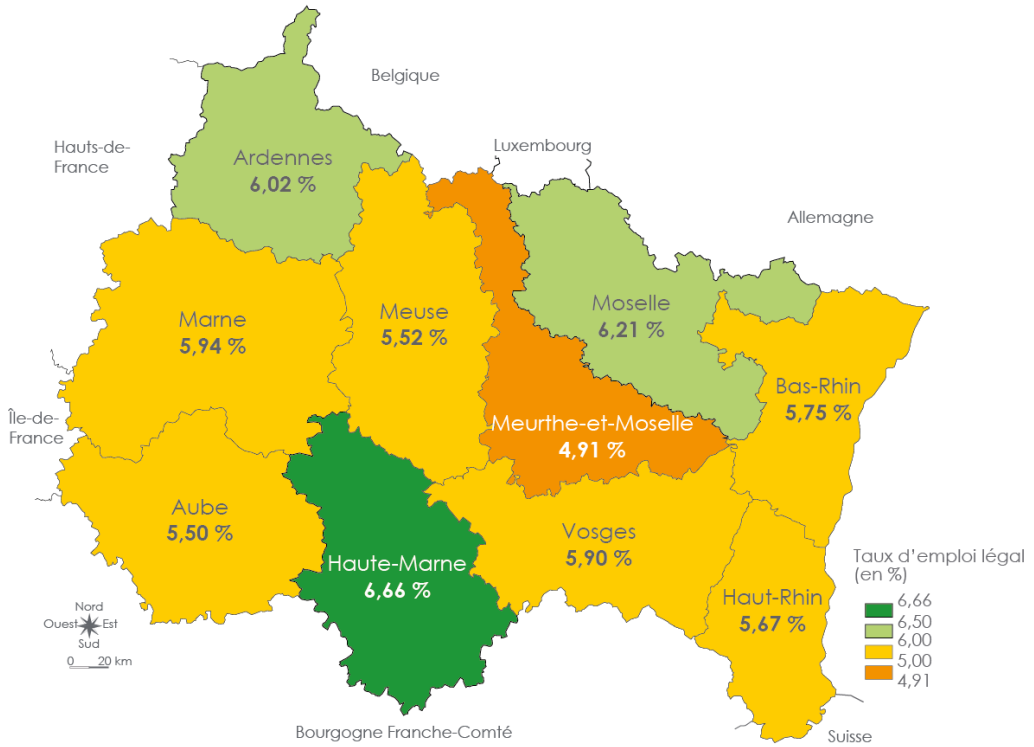

Source : FIPHFP - DOETH au 01/01/2014 - Traitement Adéo Conseil - EH Conseil - Practhis
Fait avec Philcarto, http://philcarto.free.fr

Des contributions au FIPHFP plus importantes que les financements apportés aux employeurs en ACAL

En 2014, le FIPHFP a apporté des **financements pour accompagner les employeurs publics** dans leur réponse à l'obligation d'emploi à hauteur de **5 513 295 €** : 1 662 757 € au travers des aides plateforme, 1 188 399 € dans le cadre du programme d'accessibilité, et 2 662 189 € pour les conventions employeurs. Ces dernières concernaient au 31 décembre 2015, 24 employeurs publics et 9 centres de gestion.
Les **contributions des employeurs publics** de la région au FIPHFP pour l'année 2015 ont pour leur part atteint **6 608 707 €.**

[3] Le taux d'emploi légal prend en compte l'effectif de travailleurs handicapés et les dépenses déductibles ouvrant droit à réduction d'unités manquantes
[4] Le taux d'emploi direct ne prend en compte que l'effectif de travailleurs handicapés, il correspond à la part des personnes en situation de handicap directement employées

Les deux tiers des employeurs assujettis atteignent ou dépassent le taux d'emploi de 6%

61% des employeurs publics assujettis de la région (**526 employeurs**) **ont atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6%.** Cette part est supérieure à la moyenne nationale (58%) Ce sont donc près de 4 employeurs sur 10 qui n'ont pas atteint ce taux et ont dû verser une contribution au FIPHFP.

L'analyse révèle des modalités de réponse à l'obligation d'emploi différentiées :

- 26 % des employeurs (225) emploient uniquement des personnes en situation de handicap pour remplir leur obligation d'emploi (pas de dépenses déductibles, pas de contribution au FIPHFP)
- 11% des employeurs (97) n'emploient aucune personne en situation de handicap, et 41 d'entre eux ne déclarent aucune action positive (ni emploi, ni dépenses déductibles)

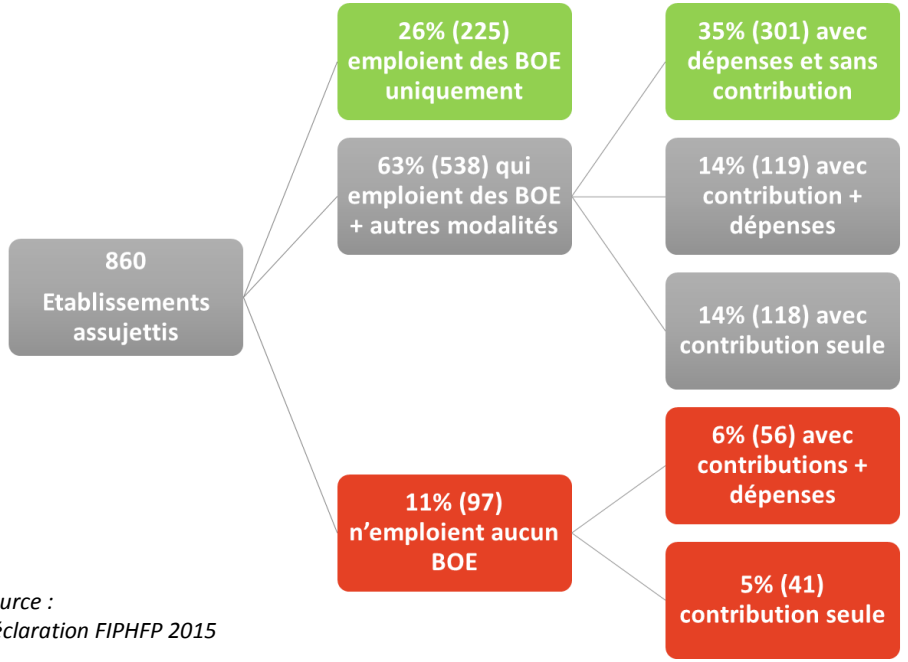

Source :
Déclaration FIPHFP 2015

Répartition des unités bénéficiaires manquantes par département en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

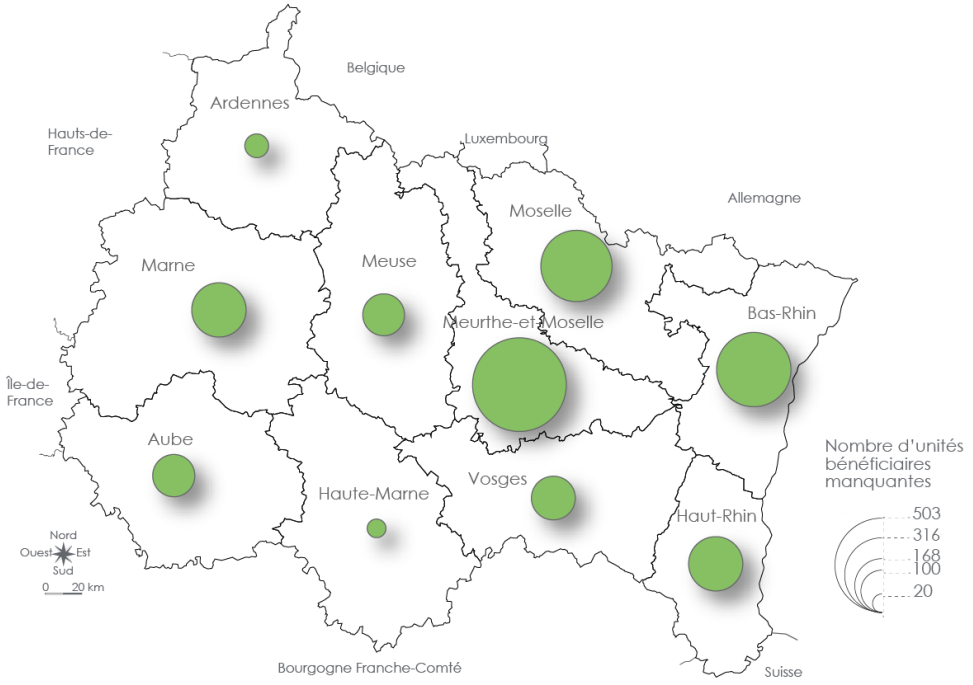

Source : FIPHFP - DOETH au 01/01/2014 - Traitement Adéo Conseil - EH Conseil - Practhis
Fait avec Philcarto, http://philcarto.free.fr

Une répartition inégale des unités manquantes sur le territoire

Afin que tous les établissements publics assujettis atteignent le taux d'emploi de 6%, il **manque 1 641 unités bénéficiaires**, qui correspondent à autant d'emplois potentiels de bénéficiaires. La répartition des unités manquantes sur le territoire est très inégale variant d'à peine 20 personnes en Haute-Marne à plus de 500 en Meurthe-et-Moselle.

Profils des bénéficiaires de l'obligation d'emploi : près d'1 agent sur 4 âgé de plus de 56 ans

D'après la déclaration d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, la fonction publique emploie **11 753 bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier 2014** à l'échelle de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine. Un peu plus de la moitié de ces agents exercent dans la fonction publique territoriale (52%).

Plus de la moitié des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont des femmes (61% avec 6 451 agents). Cette forte représentation des femmes s'explique notamment par le taux de féminisation des emplois dans l'hospitalière.

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi par fonction publique au 1er janvier 2014

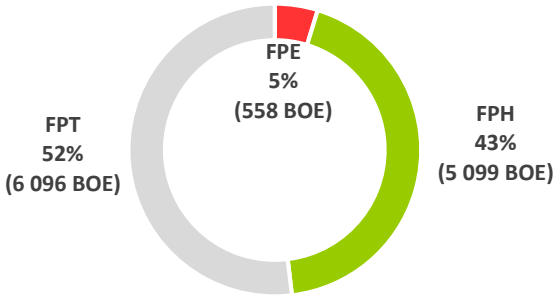

Source : FIPHFP, déclaration 2015, Alsace, Champagne-Ardennne et Lorraine

Répartition par âge des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier 2013

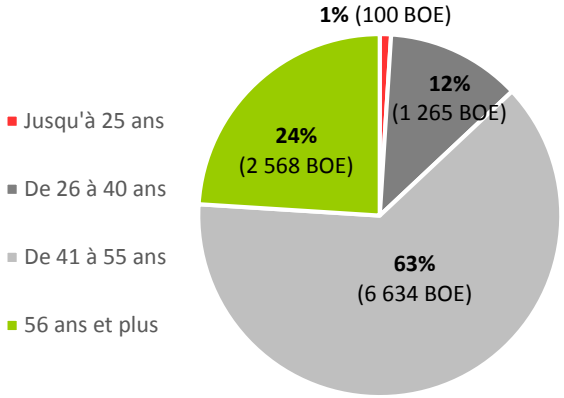

Source : FIPHFP, déclaration 2014, rapports locaux Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine

Près d'un quart des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont âgés de 56 ans et plus (24%). La part des 56 ans et plus informe sur l'importance des prochains départs à la retraite et appelle une vigilance de la part des employeurs publics pour maintenir leur taux d'emploi.

Les **titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sont les plus nombreux** parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (41% avec 4 326 agents). Viennent ensuite les agents bénéficiant d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (27% avec 2 838 agents).

Répartition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi par type de reconnaissance au 1er janvier 2013

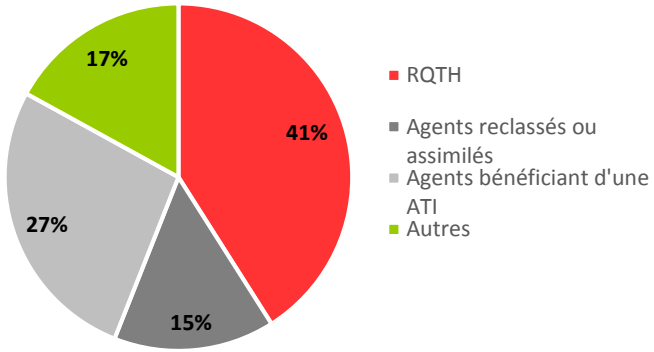

Source : FIPHFP, déclaration 2014, rapports locaux Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine

Insertion et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Des placements réalisés par le réseau des Cap Emploi dans la fonction publique en progression depuis 2013

En 2015, le réseau des Cap Emploi de la région a réalisé **1 245 placements** conventionnels[5] dans la fonction publique, représentant 23% des placements réalisés (secteurs public et privé confondus). En deux ans, le nombre de placement a progressé de 22%.

Des contrats d'apprentissage qui peinent à se développer pour les personnes en situation de handicap

22 279 contrats d'apprentissage ont été signés en 2015 à l'échelle de la région, soit une baisse de 2,5% en un an. Avec 213 contrats d'apprentissage signés, les personnes en situation de handicap ne représentent que 1% des effectifs.

NB : les données sur les apprentis en situation de handicap sont sous-évaluées pour deux raisons : le formulaire Cerfa ne mentionne que les titulaires d'une RQTH comme personnes en situation de handicap ; la case n'est pas systématiquement cochée, même pour les titulaires d'une RQTH.

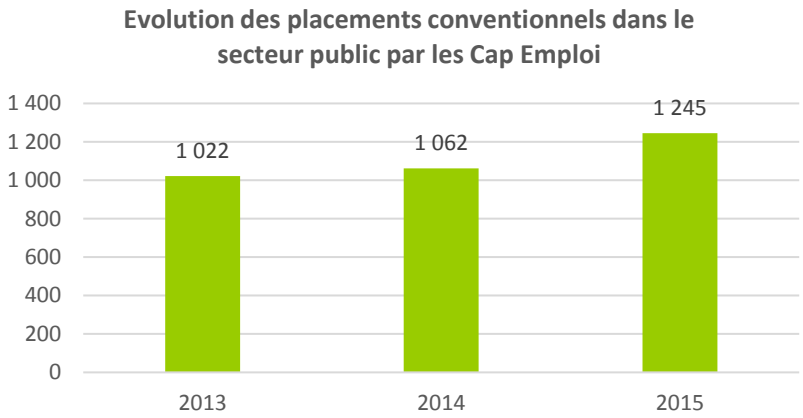

Source : Convention Agefiph / FIPHFP, tableau de bord dialogue de performance

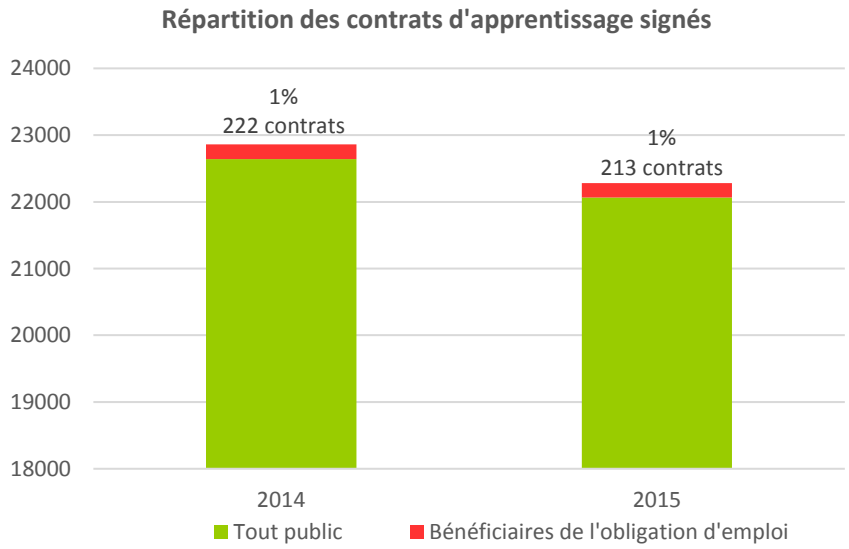

La fonction publique représente 15% des maintiens réalisés par les Sameth

En 2015, les Sameth ont réalisé **298 maintiens dans l'emploi** dans la fonction publique. Ils représentent 15,5% de l'ensemble des maintiens réalisés sur le territoire (public et privé confondus).

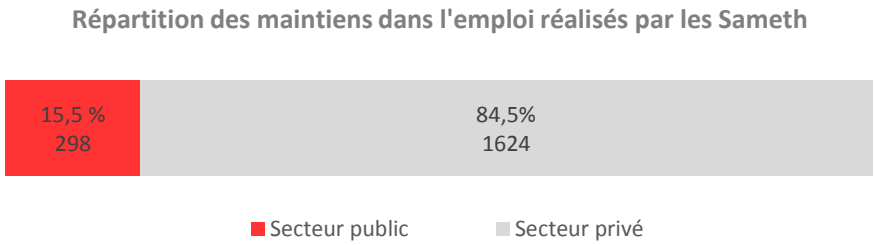

SSource : Convention Agefiph / FIPHFP, tableau de bord dialogue de performance

[5] Les placements conventionnels sont les contrats de 3 mois et plus, dont les contrats en alternance, ainsi que les créations d'activité financées par l'Agefiph.

Cette édition des chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique a été réalisée par les Handi-Pactes Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Elle a pour ambition de donner un premier éclairage à l'échelle de la nouvelle région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

Pour une analyse plus fine des dynamiques en œuvre dans l'emploi des personnes en situation de handicap sur chacun des anciens territoires alsacien, champardennais et lorrain, les Handi-Pactes ont réalisé des Atlas détaillés consultables sur les sites internet de chaque Handi-Pacte.

Handi-Pacte Fonction publique Alsace

www.handipacte-alsace.fr

Handi-Pacte Fonction publique Champagne-Ardenne

www.handipacte-champagneardenne.org

Handi-Pacte Fonction publique Lorraine

www.handipacte-lorraine.fr